

• Nom du client : **M SY YERIM**  
• Adresse desservie : **69 RUE DU GESTAS RESTAURANT  
L'AIGUILLAGE ... (LA)SAUVE**

→ **Message**

30093066 595251441449 595

M SY YERIM  
19 RUE SAINT JEAN  
33670 LA SAUVE

→ **Contacts**

-  **Gérer votre compte sur internet**  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)
-  **Service Clients**  
05 53 40 96 21  
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
-  **Dépannage 24h/24**  
05 53 41 98 09
-  TSA 10019  
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**  
75 ALLEE DU PAS DOUEN 33370 BONNETAN  
Le lundi de 10h à 12h et de 13h à 16h30. Le mardi de 9h à 13h. Le mercredi de 13h à 18h. Le jeudi de 9h à 14h. Le vendredi de 9h30 à 13h.

**Votre facture du 7 avril 2025**

Compteur d'eau relevé le **27 novembre 2024**

Votre consommation est de **130 m<sup>3</sup>**

Montant à payer au plus tard le **22 mai 2025 : 745,66 €**

	€ TTC
Distribution de l'eau potable <b>SIAEPA DE LA REGION DE TARGON</b>	241,13
Collecte et traitement des eaux usées <b>SIAEPA DE LA REGION DE TARGON</b>	433,28
Organismes publics	71,25
<b>Total facture</b>	<b>745,66</b>
<b>Net à payer</b>	<b>745,66</b>

détail au verso

**Evolution de votre consommation**



**Répartition de votre facture**

Index :  
 relevé ou télérelevé  
 transmis par vos soins  
 estimé



Distribution de l'eau potable 32,3%  
 Collecte et traitement des eaux usées 58,1%  
 Organismes publics 9,6%

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]  
ICS : FR86ZZZ003506  
RUM : TIP55207623000000000595251441449

Date et Lieu \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

M SY YERIM  
19 RUE SAINT JEAN  
33670 LA SAUVE

**Montant : 745,66 €**  
Créancier : SAUR  
Centre N° 08  
Référence client : 0050993969  
Facture : 595251441449

**TIP S€PA**

CENTRE DE TRAITEMENT TIP  
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

769500000648 M SY YERIM

552076000487 32230000000000595251441449667108

74566

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
69 RUE DU GESTAS RESTAURANT L'AIGUILLAGE (LA)SAUVE	130 m³	092247	020 mm	30/06/2024 205	27/11/2024 335	

**Voire facture en détail**

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
<b>► Distribution de l'eau potable</b>					<b>228,55</b>		<b>241,13</b>
<b>Abonnement</b>					<b>53,31</b>		<b>56,25</b>
Part Syndicale	2e semestre 2024				28,31	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2024				25,00	5,50	
<b>Consommation</b>					<b>175,24</b>		<b>184,88</b>
Part Syndicale	2e semestre 2024		130	0,8530	110,89	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2024	93 à 222	130	0,4950	64,35	5,50	
<b>► Collecte et traitement des eaux usées</b>					<b>393,89</b>		<b>433,28</b>
<b>Abonnement</b>					<b>71,62</b>		<b>78,78</b>
Part Syndicale	2e semestre 2024				39,12	10,00	
Part SAUR	2e semestre 2024				32,50	10,00	
<b>Consommation</b>					<b>322,27</b>		<b>354,50</b>
Part Syndicale	2e semestre 2024		130	1,7200	223,60	10,00	
Part SAUR	2e semestre 2024	93 à 222	130	0,7590	98,67	10,00	
<b>► Organismes publics</b>					<b>66,95</b>		<b>71,25</b>
<b>Consommation</b>					<b>66,95</b>		<b>71,25</b>
Consommation eau potable (agence de l'eau)	2e semestre 2024		130	0,3200	41,60	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	2e semestre 2024		130	0,0700	9,10	5,50	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	2e semestre 2024		130	0,1050	13,65	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	2e semestre 2024		130	0,0200	2,60	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 4,70 € / m³ soit 0,00470 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €  
HT soumis à TVA : 689,39 €

TVA 5,50 % : 15,51 €  
TVA 10,00 % : 40,76 €  
TVA sur les débits : 56,27 €

**Total facture TTC : 745,66 €****→ Mieux comprendre la répartition de votre facture****Part Intercommunale/Communale**

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

**Part SAUR**

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

**Part Organismes publics**

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

**→ Message**

**Gérez directement  
votre compte en ligne sur**  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600  
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse [dpo@saur.com](mailto:dpo@saur.com) ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles ([www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) - Rubrique Données Personnelles).  
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



EPE5320023595251441449000745660N

**Moyens de règlement**

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

**✓ Paiement par TIP**

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :  
 Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

**✓ Paiement par chèque**

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

**✓ Paiement par prélèvement mensuel**

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

**✓ Paiement par Internet**

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)

**✓ Paiement en espèces**

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.